

Mairie de l'Ile de BREHAT
Krec'h Briand 22870 ILE DE BREHAT
02 96 20 00 36
port@mairie-brehat.fr

TRANSMISSION D'AUTORISATION DE MOUILLAGE

Conformément à l'article 8 de l'arrêté N°51-2026 de police et d'exploitation des ports communaux de l'Ile de Bréhat, et à l'article 7 de l'arrêté N°52-2026 de police et d'exploitation de la ZMEL de l'Ile de Bréhat la transmission d'un emplacement est permise aux héritiers en ligne directe.

Par la signature de ce formulaire, le titulaire de l'autorisation atteste sur l'honneur que la personne désignée comme « nouveau titulaire » est son héritier/héritière en ligne directe.
Toute fausse déclaration entraînera la résiliation immédiate de l'autorisation.

Titulaire actuel de l'autorisation :

NOM, Prénom :

Adresse sur l'Île de Bréhat :

Adresse de la résidence principale (si différente) :

Téléphone :

Courriel :

Référence de l'emplacement :

Nouveau titulaire de l'autorisation :

NOM, Prénom :

Adresse sur l'Île de Bréhat :

Adresse de la résidence principale (si différente) :

Téléphone :

Courriel :

Bateau (au nom du nouveau titulaire) :

Nom du bateau :

Caractéristiques (voile ou moteur / longueur …) :

Immatriculation :

Fait à *le*

Signature

Joindre obligatoirement :

- **Attestation d'assurance**
- **Certificat d'enregistrement ou acte de francisation**
- **Photographie du bateau**